

Communiqué de presse

Paris, le 17 juillet 2018

Publication des rapports annuels de l'IEDOM et de l'IEOM

La conjoncture dans les départements d'outre-mer a été globalement favorable en 2016

L'amélioration du climat des affaires s'est poursuivie à la Guadeloupe, à la Martinique, ainsi qu'à La Réunion. À Mayotte, le bilan est mitigé mais l'économie montre une certaine résilience. En revanche, la confiance des chefs d'entreprise s'est dégradée en Guyane. Sur l'ensemble de la zone, le tonus de la consommation et le dynamisme de l'investissement participent à la confirmation de l'embellie, entraînant notamment une diminution du nombre des demandeurs d'emploi. Pour autant, malgré des situations démographiques très différentes, le maintien d'un taux de chômage élevé demeure une caractéristique commune des outre-mer à laquelle sont confrontés les acteurs locaux et les politiques publiques.

Les évolutions conjoncturelles des COM du Pacifique demeurent contrastées

Après des signes d'essoufflement en 2015, l'économie de la Nouvelle-Calédonie continue d'être affectée par la faiblesse durable des cours du nickel. En Polynésie française, l'amélioration observée depuis 2 ans se confirme et l'indicateur du climat des affaires retrouve un niveau non atteint depuis 17 ans. A Wallis-et-Futuna, l'année se caractérise par une nouvelle croissance de la consommation des ménages et par une reprise de l'investissement des entreprises.

Pour l'IEDOM, l'année 2016 a été une année de transition vers un renouvellement de gouvernance.

Au 1er janvier 2017, l'Établissement public est devenu une société par actions simplifiée, dont le capital est intégralement détenu par la Banque de France. L'objectif de cette réforme vise à traduire de façon plus claire qu'aujourd'hui dans le droit positif l'accomplissement des missions de l'Eurosystème en totale indépendance vis-à-vis de l'État sur l'ensemble du territoire national où circule l'euro. Cette réforme va permettre de renforcer les synergies entre les deux institutions, tout en préservant l'identité ultramarine de l'IEDOM.

L'IEOM, qui fête ses 50 ans de Banque centrale de plein exercice pour les 3 collectivités françaises du Pacifique, a engagé, en 2016, le développement de son projet de refonte de la politique monétaire.

Le projet vise à moderniser le financement de l'économie en simplifiant les modalités de refinancement des établissements de crédit. Les nouveaux instruments de cette politique seront déployés progressivement en étroite concertation avec les banques locales.

Enfin, le plan d'entreprise « Ambitions 2020 Outre-mer » marque l'engagement collectif de l'IEDOM et de l'IEOM dans une transformation pour les rendre plus visibles, plus performants et plus innovants.

Pour lire :

- le rapport annuel de l'IEDOM ;
- le rapport annuel de l'IEOM ;
- les rapports annuels des agences de [Guadeloupe](#), [Guyane](#), [Martinique](#), [Mayotte](#), [La Réunion](#), [Saint-Pierre-et-Miquelon](#), [Nouvelle-Calédonie](#), [Polynésie française](#) et [Wallis-et-Futuna](#).

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Société en cours d'immatriculation, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM et de l'IEOM sont téléchargeables gratuitement sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr

Contact presse : L. GERVASONI - tél : 01 42 97 06 50, lisa.gervasoni@iedom-ieom.fr